

CCSPL ASSAINISSEMENT COLLECTIF du 16/11/2022 à 14h

Questions préalables posées par l'association ALEP sur les différents rapports présentés

Préambule : ce dossier de 639 pages correspond à l'agrégation de différents rapports du délégataire et se décompose en :

- Rapport du délégataire VEOLIA sur l'affermage de BAILLEUL SUR THERAIN de la page 1 à la page 109
- Rapport du délégataire VEOLIA sur l'affermage de BRESLES de la page 110 à la page 225
- Rapport du délégataire VEOLIA sur l'affermage de CREVECOEUR LE GRAND de la page 226 à la page 331
- Rapport du délégataire VEOLIA sur l'affermage de LAVERSINES de la page 332 à la page 425
- Rapport du délégataire VEOLIA sur l'affermage de la CAB de la page 426 à la page 639
Communes concernées : ALLONNE, AUNEUIL, AUTEUIL, AUX MARAIS, BAILLEUL SUR THERAIN, BERNEUIL EN BRAY, BONLIER, BRESLES, CREVECOEUR LE GRAND, FOUQUENIES, FROCOURT, GOINCOURT, HERCHIES, HERMES, LA NEUVILLE EN HEZ, LAVERSINES, LE MONT SAINT ADRIEN, MILLY SUR THERAIN, PIERREFITTE EN BEAUVAISIS, RAINVILLERS, ROCHY CONDE, SAINT GERMAIN LA POTERIE, SAINT LEGER EN BRAY, SAINT MARTIN LE NOEUD, SAINT PAUL, SAVIGNIES, THERDONNE, TILLE, TROISSEREUX, WARLUIS

Questions générales :

➤ Questions n° 1 : Pourquoi certaines des 53 communes qui dépendent de l'agglomération du Beauvaisis ne sont pas présentées dans ce rapport ?

31 communes relèvent de l'assainissement collectif dont 30 en délégation de service public confiée à Véolia. Les 22 communes en assainissement non collectifs ne font pas l'objet des rapports annuels du délégataire.

➤ Questions n° 2 : Pourquoi ce rapport ne présente pas de synthèse, ni d'études comparatives des coûts et des recettes des différents secteurs ?

Trop de différenciation entre les différents modes de gestion eau et assainissement

➤ Questions n° 3 : Pourquoi n'y a-t-il pas de compte rendu des CCSPL des années précédentes ?

Non prévu, cette demande sera traitée.

➤ Questions n° 4 : Le tableau de la page suivante est un calcul à partir des données des rapports Eau et Assainissement transmis pour cette CCSPL. Les données ont été extraites sur la base de la facture type 120 m³.

Pourquoi y a-t-il tant de disparités dans le prix de l'eau : 319,72 € HT pour 120m³ à Warluis (VEOLIA) et 115,85€ HT à Bresles (LHOTELLIER) ?

Pourquoi y a-t-il tant de disparités dans le prix de l'assainissement : 386,76 € HT pour 120m³ à Hermes (VEOLIA) et 210,76€ HT (VEOLIA) à Beauvais ?

Les contrats des délégataires ne sont pas les mêmes ainsi que les surtaxes communales.

• Rapport du délégataire VEOLIA sur l'affermage de BAILLEUIL SUR THERAIN de la page 1 à la page 109

Page 21 pourquoi 0% de renouvellement de réseaux ?

Il n'y pas eu de besoin et un diagnostic périodique des systèmes d'assainissement doit être réalisé, il permettra de mettre en évidence les besoins en matière de travaux.

Page 21 pourquoi seulement 90% de conformité de performances des équipements d'épuration ?

Non-conformité en septembre sur le phosphore (pas de traitement existant pour le moment – étude en cours)

Page 23 pourquoi pas de curage (préventif) en 2021 ?

Les clauses contractuelles prévoient la réalisation d'un plan de curage préventif à hauteur de 20% du linéaire par an en moyenne. En 2020, environ 40% du linéaire a fait l'objet d'opérations de curage selon les besoins, et en anticipation du plan 2021.

Page 23 pourquoi la charge moyenne entrante en Equivalent Habitant est en baisse ?

Il y a beaucoup d'eaux claires parasites qui viennent fausser les éléments de calcul de la charge en termes d'équivalent habitants.

Page 23 pouvez-vous expliquer la différence entre le volume arrivant (collecté) de 156 415 m³, le volume traité de 162 643 m³ et l'assiette de redevance de 93 925m³.

La différence de volume peut s'expliquer par un problème des équipements de mesure. L'assiette de la redevance liée à la consommation d'eau potable ne prend pas en compte les eaux claires parasites arrivants à la STEP.

Page 36 pourquoi la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux n'est pas prévu ?

Le contrat ne prévoit pas en effet de linéaire moyen à inspecter ; toutefois des inspections (caméra, tests à la fumée) sont réalisées selon les besoins de l'exploitation et/ou sur demande de la Collectivité (ex : 4 718 ml d'ITV en 2020).

Page 11 la fin de contrat est prévue en juin 2023. Quelle suite va être donnée DSP, affermage ou régie ?

Le contrat passé avec Véolia, qui a débuté au 1^{er} mars 2019 pour une durée de 10 ans, prévoit l'intégration des communes dont le contrat arrive à échéance dans le contrat CAB. Article 3 du contrat

• **Rapport du délégataire VEOLIA sur l'affermage de BRESLES de la page 110 à la page 225**

Page 132 pourquoi seulement 60% de connaissance des réseaux ?

La valeur de l'indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale est de 60 points (sur 120).

Une amélioration de cet indice serait possible grâce à :

- Connaissance des matériaux et des diamètres des canalisations à 100% (90,6% en 2021)
- Existence information géographique précisant altimétrie canalisations (15 points)
- Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux (10 points)
- Localisation des autres interventions (10 points)
- Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau (10 points)
- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (10 points)

Page 134 pourquoi la charge moyenne entrante en Equivalent Habitant est en hausse ?

La commune de Bresles est desservie par un réseau unitaire, collecte des eaux usées et des eaux pluviales dans le même réseau. De ce fait, selon la météo du jour des bilans la charge peut fluctuer. PM en 2019 la charge était de 6 362 EH, 2020 4 648 EH et 5 759 EH en 2021.

Page 171 et 172 pouvez-vous expliquer l'écart entre les produits de 2020 et ceux de 2021 ?

Cette différence de produits provient d'un retard de reversement du délégataire eau potable qui a régularisé la situation en 2021.

Page 120 la fin de contrat est prévue en avril 2024. Quelle suite va être donnée DSP, affermage ou régie ?

Le contrat passé avec Véolia, qui a débuté au 1^{er} mars 2019 pour une durée de 10 ans, prévoit l'intégration des communes dont le contrat arrive à échéance dans le contrat CAB. Article 3 du contrat

• **Rapport du délégataire VEOLIA sur l'affermage de CREVECOEUR LE GRAND de la page 226 à la page 331**

Page 242 pourquoi seulement 65% de connaissance des réseaux ?

La valeur de l'indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale est de 65 points (sur 120).

Une amélioration de cet indice serait possible grâce à :

- Existence information géographique précisant altimétrie canalisations (15 points)
- Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux (10 points)
- Localisation des autres interventions (10 points)
- Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau (10 points)
- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (10 points)

Page 242 pourquoi seulement 92% de conformité de performances des équipements d'épuration ?

2 non-conformités (en mai et septembre) dû à un déversement en entrée de station

Page 242 le taux d'impayés passe de 3,88% à 5,31%. Pourquoi ?

Ce taux correspond à une photographie à date du 31/12 ; malgré nos actions sur le recouvrement des factures, le montant des impayés n'a cessé de croître sur les dernières années.

Page 244 pouvez-vous expliquer la différence entre le volume arrivant (collecté) de 287 115 m3, le volume traité de 248 663 m3 et l'assiette de redevance de 133 183 m3

Commune avec un réseau unitaire, lors d'événements pluvieux importants, déversement des effluents vers le bassin d'orage puis trop plein donc déversement au point A2.

Page 246 les abonnées payent une taxe de Modernisation du réseau de collecte (0,21 € / m3 HT) alors que page 242 le taux moyen de renouvellement des réseaux est à 0%. Où va l'argent collecté ?

Cette taxe est reversée à l'Agence de l'Eau. Son taux est fixé par l'agence de l'eau en fonction des priorités et des besoins de financement du programme d'intervention mentionné à l'article L. 213-9-1 du Code de l'environnement sur leur secteur d'intervention.

Pas de besoin en travaux sur la commune, un diagnostic périodique des systèmes d'assainissement doit être réalisé, il permettra de mettre en évidence les besoins en matière de travaux

Page 258 pourquoi la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux n'est pas prévu ?

Le contrat ne prévoit pas en effet de linéaire moyen à inspecter ; toutefois des inspections (caméra, tests à la fumée) sont réalisées selon les besoins de l'exploitation et/ou sur demande de la Collectivité.

• **Rapport du délégataire VEOLIA sur l'affermage de LAVERSINES de la page 332 à la page 425**

Page 342 la fin de contrat est prévue en décembre 2024. Quelle suite va être donnée DSP, affermage ou régie ?

Le contrat passé avec Véolia, qui a débuté au 1^{er} mars 2019 pour une durée de 10 ans, prévoit l'intégration des communes dont le contrat arrive à échéance dans le contrat CAB. Article 3 du contrat

Page 347 pouvez-vous fournir au format numérique le guide sectoriel N2O Ademe-Astee 2018 (et 2022 s'il est paru)

Guide disponible à l'adresse suivante :

<https://www.astee.org/publications/leviers-daction-pour-reduire-les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ges-des-services-deau-et-dassainissement/>

Page 348 pourquoi seulement 90% de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eau usées ?

Cet indice est évalué en points et non en pourcentage.

Pas d'évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur

Pas de mise en place d'un suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage

• Rapport du délégataire VEOLIA sur l'affermage de la CAB de la page 426 à la page 639

Page 437 l'avenant n°1 a été signé le 30/12/2021. Quel est son objet ?

L'avenant du 30/12/2021 a pour objet la rectification d'une valeur d'indice erronée à l'article 54.5 du contrat : valeur de l'indice TP10a publiée sur le site du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment le 28/06/2018 = 108 (contre 108,3 initialement indiquée dans le contrat).

Page 449 le prix du service TTC est passé de 2,04€ à 2,14€ soit 4,9% alors que l'inflation pour 2020 est 0,5%. Pourquoi ?

S'agissant de la part Délégataire, le tarif est indexé conformément à la formule d'actualisation de l'article 54.1 du contrat (cf. valeur du K sur le barème transmis annuellement)

Page 449 pourquoi seulement 90% de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eau usées ?

Cet indice est évalué en points et non en pourcentage.

Pas d'évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur

Pas de mise en place d'un suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage

Cette valeur correspond par ailleurs à l'engagement contractuel de porter la valeur de cet indice à 90 points.

Page 449 pourquoi seulement 73% d'indice de connaissance des réseaux ?

Une amélioration de cet indice serait possible grâce à :

- Compléments sur la connaissance de l'âge des canalisations et les informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)
- Existence information géographique précisant altimétrie canalisations (15 points)
- Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux (10 points)

- Localisation des autres interventions (10 points)
- Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau (10 points)
- Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (10 points)

Page 451/455 l'indice de satisfaction est passé de 88%(2018) à 78% en 2021. Avez-vous une explication ?

Nous affichons une parfaite transparence sur les taux de satisfaction des consommateurs et n'avons pas d'explications particulières quant à la baisse de ce taux qui cumule plusieurs facteurs.

A noter qu'en 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes. Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Page 454 pourquoi passe-t-on de 14909 clients en 2020 à 11977 en 2021 ? (Explication du graphe en dessous ?)

En cours de vérification par le service clientèle (a priori erreur de report sur l'année 2020) ; l'assiette de la redevance n'a pas connu de variation significative entre 2019 et 2021.

Page 468 pourquoi la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux n'est pas prévu ?

Des dispositions sont prévues contractuellement, inspections visuelles en complément du diagnostic permanent, 2% d'ITV, contrôles de branchements.

Les tableaux de calculs de la facture type de 120 m3 présentent des erreurs en 2021 comme en 2020 et 2019 :

Pages 565 le tableau d'Auneuil est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 565 le tableau d'Auteuil est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 566 le tableau de Berneuil est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 568 le tableau de Frocourt est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020(595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 569 le tableau de Herchies est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 569 le tableau de Hermes est faux car il présente des erreurs de calculs pour et 2021 (683,81€)

Pages 570 le tableau de La Neuville est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (588.55€) et 2021 (607.47€)

Pages 570 le tableau du Mont St Adrien est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 571 le tableau de Milly est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 571 le tableau de Pierrefitte est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 572 le tableau de Rochy Condé est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (475,19€) et 2021 (492,43€)

Pages 573 le tableau de St Germain La Pt est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 574 le tableau de St Paul est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 575 le tableau de Savignies est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 575 le tableau de Therdonne est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)

Pages 576 le tableau de Troissereux est faux car il présente des erreurs de calculs pour 2020 (595,86€) et 2021 (617,04€)